



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

AG SPA Valais du 23.05.2017 à 18h00 à l'Association Valaisanne des Entrepreneurs AVE

1. Accueil

Après les salutations d'usage, la Présidente, Mme Biliانا Perruchoud, informe les membres présents que l'assemblée a été valablement convoquée et est légalement constituée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente précise que le point portant sur l'acceptation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale n'a pas été précisé sur l'ordre du jour et propose de traiter ce point en début d'Assemblée.

Une seule proposition individuelle (information demandée au sujet de la Fondation Refuge de l'Espoir) a été envoyée au Comité. Ce point sera traité en point 7.

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire supplémentaire.

3. Approbation du PV de l'Assemblée générale 2016

Le PV de l'AG du 28 avril 2016 se trouvant sur le site internet de la SPA Valais, l'Assemblée renonce à sa lecture et valide ce document à l'unanimité avec remerciement à ses auteurs.

4. Rapport de la Présidente

La Présidente s'exprime en ces termes :

« Chers adhérents, amis de la SPA, Valais, chers membres du Comité,

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens d'abord à vous remercier pour votre présence ce soir.

Les tâches diverses qu'engendre la construction du nouveau refuge s'ajoutant au travail quotidien de gestion de l'association, nos activités ne cessant de croître, je vous présenter l'habituel compte rendu des activités de la présidence et du comité.

J'ai été secondée bien sûr par l'ensemble du comité dans les différents domaines que je vais vous présenter. Il faut savoir que notre association est toujours dans une progression dynamique dans le but de s'améliorer afin d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Dans une optique de continuité, il faut savoir tout d'abord que nous poursuivons la mise en place des conditions qui permettent de faire adopter les chiens et les chats dans un contexte optimal pour leur bien-être. Nous travaillons donc à les sociabiliser et pour ce faire nous sommes en étroite collaboration avec Madame Dayer et la doctoresse Romaine Spahr ainsi qu'avec le personnel du refuge.

Ainsi, grâce à l'application de ces procédures d'adoption qui sont mises systématiquement à jour, le nombre de chiens qui nous reviennent est quasi inexistant. Fidèles à nos principes, nous ne pratiquons aucune euthanasie libératoire, nous ne pratiquons que des euthanasies médicales, lorsque les vétérinaires se déclarent impuissants à soigner l'animal et à soulager sa souffrance qui peut aussi être d'ordre moral. Nous pouvons également nous voir imposer cet acte par le service vétérinaire cantonal pour des raisons de sécurité publique, encore une fois lorsque l'animal présente une agressivité

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

incurable et devient un danger pour la société. Il faut savoir que nous procédons pour tous les animaux, quelle que soit leur race, leur origine, leur âge, à la mise en état sanitaire nécessaire avant de les proposer à l'adoption. Dès leur arrivée, ils sont systématiquement soignés, identifiés et vaccinés contre les maladies propres à leur espèce.

Il y a aussi continuité pour tout ce qui touche notre relation avec le vétérinaire cantonal, monsieur Jérôme Barras ainsi que ses collaborateurs qui nous soutiennent financièrement par une subvention cantonale qui consiste en un versement de 1000 Fr par chien adopté. Nous sommes aussi en étroite collaboration avec ce service pour tout ce qui touche à la protection des animaux et plus précisément pour tout ce qui concerne les maltraitances et le séquestre.

Nous continuons aussi à œuvrer pour l'amélioration du rapport que nous entretenons avec nous adoptants dans le sens où les gens peuvent nous contacter directement sur notre site en nous adressant un mail ainsi que par courrier postal. Nous nous efforçons de leur donner une réponse dans les meilleurs délais.

Notre site internet est géré par un informaticien, à titre bénévole, en la personne de Jean-Yves Pillet ainsi que par nos collaborateurs au refuge.

En ce qui concerne l'opérationnel, il faut savoir que l'ensemble du personnel donne entièrement satisfaction, que des procédures sont établies pour maintenir une meilleure communication entre eux. Ce qui me réjouit, c'est de constater que tous nos collaborateurs sont concernés par la cause animale et qu'ils ne sont pas de simples employés qui viennent effectuer du travail rémunéré. Ils consacrent leur temps et leur énergie pour nettoyer, soigner, nourrir tous nos animaux, pour recevoir les visiteurs, recueillir les animaux abandonnés et procéder aux adoptions, pour effectuer les charges administratives inhérentes à l'aspect opérationnel de l'association, satisfaire à toutes nos obligations et gérer les différents aspects de notre œuvre de protection des animaux.

Suivi des animaux adoptés, travaux d'entretien du refuge, relations extérieures et communication, gestion de certains aspects de notre site internet, transport auprès des vétérinaires, création de dossiers qui devront être transmis aux différentes administrations. Tel est leur quotidien. Pour tout ce travail, je devrais dire cette mission, nous n'avons que 7 employés ! Ils abattent un travail considérable et je les remercie chaleureusement pour leur dévouement.

La continuité s'applique aussi à l'administration dont la gestion du courrier et les comptes sont toujours supervisés par notre fiduciaire Profectus. Je remercie à cette occasion Pierre-André Beytrison ainsi que nos deux membres du comité voués à ces tâches, Marilyne Morard et Emilie Kuonen.

Nous poursuivons également notre travail de sensibilisation des communes pour ce qui concerne la rétrocession de l'argent des médailles et j'ai réalisé que pour l'année 2016, quelques communes de plus ont répondu présent à nos sollicitations, même si l'ensemble des subventions communales est inférieure à l'année passée. Cela est dû au fait que la commune de Nendaz n'a pu tenir l'engagement de verser la somme de 2015 pour des raisons budgétaires. Je vais poursuivre sur cette voie afin d'étendre encore ces subventions et persuader les communes de collaborer.

J'en viens maintenant aux nouveautés et vous n'êtes pas sans savoir que notre priorité est toujours la construction d'un nouveau refuge conforme à la loi qui permettrait au personnel de travailler dans des conditions optimales et pour les animaux d'être hébergés décemment. Bien que nous en sommes actuellement au stade embryonnaire, il y a de très bonnes perspectives pour que ce projet se réalise

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

dans un laps de temps assez court. Il me semble utile de vous relater les différentes étapes concernant la recherche de ce terrain et je remercie pour sa présence ce soir M. Michlig qui nous a beaucoup aidés à enclencher les démarches puisqu'il a lancé pour le comité, à titre bénévole, les recherches à ce sujet. Je lui passerai la parole s'il estime nécessaire de préciser quelques points que j'aurai omis de mentionner.

Quelle a été la chronologie des événements pour en arriver au stade où nous en sommes aujourd'hui ?

- Tout d'abord, je me suis adressée à un ou deux membres du comité, à des professionnels de l'immobilier qui nous ont présenté un terrain bien situé du côté de Vétroz, sortie autoroute, appartenant à une hoirie. Après plusieurs semaines de tractation, l'hoirie n'a pu se mettre d'accord sur la volonté de vendre et le projet a capoté.
- Par la suite, je suis allée avec Raphaël Marclay faire la visite d'un terrain situé sur la commune de Vétroz, hors habitation et en zone agricole. Malheureusement le terrain était situé en zone inondable, zone rouge, et ce projet est tombé à l'eau.
- Toujours à la recherche d'un nouveau terrain, nous avons été visité, Béatrice Riand et moi-même, des parcelles entre Saxon et Riddes. Malheureusement, l'emplacement était inapproprié, raison pour laquelle nous avons abandonné.
- Autre étape, et j'en viens à M. Michlig. Celui-ci m'a contacté pour me dire qu'il analysait plusieurs terrains dans la région de Sierre et de Chippis et qu'il allait établir un dossier de faisabilité. Nous avons procédé à la visite d'environ 5 parcelles. M. Michlig s'est entretenu avec différents élus locaux des communes de Sierre et de Chippis et il en est ressorti que les procédures étaient trop lentes, les incertitudes trop nombreuses. Par conséquent nous avons renoncé à nous engager dans cette voie.
- Finalement nous avons contacté un bureau d'architectes de la place de Sierre, qui m'a proposé de rencontrer le président de la ville de Sierre dans l'éventualité où la ville aurait des terrains à mettre à notre disposition. Malgré cette rencontre et divers échanges, rien n'a abouti avec cette commune.

Constatant l'ampleur du travail que nécessite cette recherche, nous avons décidé de poursuivre la collaboration avec ce bureau d'architectes à qui nous avons donné mandat d'entreprendre des démarches à notre place et au cas où les choses aboutissaient dans le bon sens, à construire le nouveau refuge. Ce bureau a effectué plusieurs interventions, mis des annonces auprès du collectif des paysans dans l'éventualité de leur part d'une mise à disposition d'un terrain agricole. A ce jour, les annonces n'ont eu aucune réponse. Le bureau a également posté des annonces pour l'achat d'un terrain en zone industrielle. Toutes les offres qui nous sont parvenues étaient hors de prix pour notre budget et nous avons donc exclu d'opter pour l'achat.

Entre-temps, le comité s'est vu proposer un terrain situé en zone industrielle situé non loin de notre refuge. La surface (3'800 m²) et le prix évoqués, sous la forme d'un droit de superficie, seraient appropriés. La visite est prévue demain.

Je termine mon allocution en remerciant les personnes suivantes qui œuvrent sans relâche pour les intérêts de l'association.

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

Tout d'abord, la doctoresse Rose-Marie Bonvin, bénévole de l'association, responsable de la commission sanitaire et qui gère le bien-être de nos animaux sur le plan médical avec un dévouement et une disponibilité dont nous lui sommes tous reconnaissants.

Un grand merci à Emilie Dorsaz, caissière de l'association qui gère avec une compétence remarquable l'aspect comptable de toutes les transactions effectuées depuis le refuge, devenue maman d'un petit Justin, et que je félicite.

Merci à Béatrice Riand, notre chargée de communication qui avec son sens aigu de la perfection et sa touche artistique, a su donner à notre association un aspect plus attrayant. Elle vous expliquera tout à l'heure les différentes options du mode de communication de l'association.

Un grand merci tout particulier à mon ami Raphaël Marclay, polyvalent dans ses tâches, qui m'épaulé efficacement grâce à ses nombreuses compétences. Il s'occupe avec brio de la partie administrative de l'association et du projet de nouveau refuge.

J'aimerais également faire part de ma gratitude aux nombreux bénévoles hors comité qui gravitent autour de l'association. Sans les nommer, je veux qu'ils sachent qu'ils sont essentiels par leurs diverses interventions et qu'ils apportent leur pierre à l'édifice.

Enfin, pour terminer :

Depuis mai 2007, date à laquelle vous m'avez fait élire à la présidence de notre association, la fidélité des adhérents de la SPA Valais n'a jamais faibli. Vous avez toujours soutenu la cause qu'elle défend. Le nombre d'adhérents n'a jamais cessé d'augmenter et chaque année j'ai constaté avec émotion avec quelle générosité et rapidité vous répondez à nos demandes annuelles.

Je viens ici une fois de plus vous proposer de poursuivre cette belle aventure. Je sais que je peux compter sur vous et que malgré les difficultés de tout ordre qu'elle génère, malgré l'abondance des sollicitations qui parviennent à chacun d'entre vous, vous continuez à faire vivre notre association. Je vous remercie pour votre fidélité et votre générosité. Je sais que vous êtes attachés à notre œuvre commune et que vous aurez à cœur de nous permettre, grâce à vos dons et cotisations, de continuer à secourir tous ces animaux abandonnés et auxquels notre refuge offre une chance, un espoir de nouvelle vie.

5. Rapport de la responsable de la commission sanitaire

Mme Rose-Marie Bonvin, membre du Comité et vétérinaire, aborde les points suivants par un diaporama :

- Mesures prises depuis 2013 :

En ce qui concerne les chats dans les mesures prises depuis 2013, il convient de relever la création d'une zone de quarantaine dans de nouveaux containers climatisés, ainsi que la création d'une infirmerie. Les chats sont répartis entre 2 chatteries avec des accès à l'extérieur, et une chatterie pour les adoptions prioritaires.



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

L'environnement est enrichi par des jouets et du matériel adéquat. Plusieurs chats vivent en liberté autour du refuge, toutefois des abris sont mis à leur disposition. Certains d'entre eux ont pu être placés malgré leur âge ou leurs problèmes de comportement ou de propreté.

- Régulation des naissances et castration des chats errants :

Le Valais rencontre un grand problème avec la régulation des naissances. La SPA Valais et la PSA Suisse participent activement à un programme de castration des chats errants. Les bénévoles attrapent ces chats au moyen de cages trappes, et les amènent auprès d'un vétérinaire qui prend en charge la suite des opérations. Une marque distinctive à l'oreille est effectuée, et certains chats sont pucés. Mme Bonvin remercie Mme Roux ainsi que tous les bénévoles pour leur travail.

- Accueil des 105 chats de Nendaz :

Il a fallu un nombre important d'heures au personnel du refuge et aux bénévoles pour l'accueil de tous ces chats. Ils ont été placés dans l'appartement désaffecté, attenant au refuge mais indépendant. Malheureusement, 20 chats en trop mauvaise santé ou atteints de coryza aux 2 yeux ont dû être euthanasiés. Le choix d'un protocole a été difficile. Chaque chat a été pucé, a reçu un antiparasitaire et a été soigné. Les chats malades ont été placés dans une infirmerie autre que celle du refuge, en l'occurrence une pièce de l'appartement. Les médias ont fait paraître plusieurs articles sur ce fait divers, et il faut les en remercier, car cela a facilité le travail de placement. En effet, les adoptants se sont présentés nombreux au refuge, ce dont la SPA leur est reconnaissante. Par ailleurs, seul 1 seul chat est revenu après son placement, et depuis une nouvelle famille a été trouvée en vue de son adoption. Depuis, le refuge reçoit régulièrement des nouvelles de ces rescapés. Tous se portent à merveille et ont trouvé une famille aimante.

- Accueil des chiens :

Les chiens sont promenés régulièrement, soit par le personnel, soit par des bénévoles expérimentés. En ce qui concerne leur accueil dans le refuge, il faut savoir que les boxes extérieurs et intérieurs sont trop exigus, d'où le besoin urgent d'un nouveau refuge.

- Programme d'éducation :

Mme Bonvin rappelle qu'un programme d'éducation canine a été mis en place en collaboration avec Mme Dayer du service cantonale vétérinaire. Il s'agit d'un protocole avec fiche d'évaluation et de suivi ainsi que des exercices à pratiquer.

Statistiques :

Chats : 256 chats ont été recueillis au refuge en 2016

99 abandonnés

140 trouvés

17 séquestrés

198 ont retrouvés une famille

20 ont malheureusement dû être euthanasiés

16 ont été rendus à leur propriétaire

Chiens : 56 chiens ont été recueillis au refuge en 2016

8 trouvés

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

- 2 séquestrés
39 ont retrouvés une famille
7 ont malheureusement dû être euthanasiés
3 ont été rendus à leur propriétaire

6. rapport de la commission administrative

M. Raphaël Marclay précise que la commission se réunit tous les mois et gère l'aspect administratif de la SPA Valais, en collaboration avec la fiduciaire Profectus et le nouvel organe de révision, Berney et Associés. Le système de contrôle interne a été formalisé. Afin de limiter le risque de fraude, inhérent à toute association, et le risque d'erreur, toutes les factures payées sont visées par la Présidente et lui-même. Toute sortie de fonds des comptes bancaires (paiement de factures ou autre) nécessite un double-visa électronique.

7. Rapport de la Commission communication :

Objectifs en matière de communication :

- maintenir la qualité de notre communication, et œuvrer à nous faire connaître, et entendre, par le grand public
- travailler à conserver des liens avec les institutions, le Service vétérinaire cantonal, et les autorités politiques, pour parvenir à faire avancer la cause animale
- conserver les acquis (réitérer les opérations mises en place, chaque année)
- améliorer encore la qualité de la communication entre le personnel du refuge, souvent débordé, et les personnes qui appellent, écrivent, passent promener les chiens.

Agenda 2017

- réactualisation de la brochure de 2016
- envoi de cette brochure aux vétérinaires et à la police
- campagne de récolte de dons
- création de flyers qui sont diffusés par les Messageries du Rhône dans les foyers valaisans- L'objectif est de balayer le Valais romand, par secteurs, afin de nous faire connaître et de récolter des fonds

Repas de soutien

- création d'un flyer d'invitation pour nos membres qui sera diffusé sur les réseaux sociaux

Parrainages

- lettre envoyée à nos membres, avec ce slogan : « Parrainer, c'est aimer autrement » afin de solliciter leur aide financière.



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

Calendrier

- cette année, nos membres recevront en cadeau un calendrier SPA dont les pages en recto montreront des animaux adoptés avec leur maître et en verso raconteront en quelques mots leur histoire d'une manière positive. Ces histoires également seront diffusées sur le site web de L'1Dex.

A signaler encore des initiatives personnelles :

- du personnel du refuge : sur Rhône FM, annonces pour les animaux à placer
- ESC-ECG de Sierre : initiative de 5 jeunes filles, pour un travail de diplôme (sur ses buts, ses intentions, son fonctionnement)
- travail de récolte de fonds pour la SPA (ventes de gâteaux)

8. Présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2016

La fiduciaire Profectus Sàrl est la fiduciaire mandatée par la SPA Valais pour la tenue de la comptabilité de l'association.

M. Raphaël Marclay présente les comptes de manière détaillée à l'Assemblée. Le total du bilan ascende à CHF 792'506, les fonds propres à CHF 59'869. Le fonds pour le nouveau refuge s'élève à CHF 500'000. L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 25'358.

Suite à la question écrite d'un membre au sujet de la Fondation des Animaux en faveur du refuge de l'Espoir à Ardon, M. Raphaël Marclay précise que ce n'est pas à la présente Assemblée de valider les comptes, mais à son Conseil de Fondation. Il précise toutefois que la Fondation n'a eu aucune activité en 2015 et en 2016 et que l'entier de sa fortune est placée auprès de la SPA-Valais. Celle-ci s'élève à CHF 206'141 et est présentée dans les fonds étrangers à court terme de la SPA-Valais.

9. Présentation du rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2016 ont été révisés par la fiduciaire Lathion Berney Associés SA sur la base d'un contrôle restreint. Le Comité ayant dispensé l'organe de révision de sa présence, M. Raphaël Marclay donne lecture du rapport de révision. Le rapport ne comporte pas de remarque ni de réserve et précise que la fiduciaire n'a pas « rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ». Le rapport de révision original est mis à disposition de l'assemblée. Le Comité remercie vivement l'organe de révision. Le comité recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2016. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

10. Adoption du budget 2017

M. Marclay commente les rubriques du budget 2017. Celui-ci présente des produits de CHF 398'000 et des charges de CHF 398'000 également. Le budget est approuvé à l'unanimité.

11. Composition du comité – élections et démissions

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

Aucune nomination n'est annoncée au sein du Comité.

La Présidente annonce la démission effective de deux membres du Comité, Mme Chantale Oberson et Mme Caroline Hildebrand.

Mme Perruchoud remercie vivement Mesdames Oberson et Hildebrand pour leur travail au service de la protection des animaux.

12. Modification de l'article n°7 des statuts

M. Raphaël Marclay explique que le Comité a constaté que l'article 7 des statuts ne précisait pas le délai de convocation à l'Assemblée générale et que le traitement des propositions individuelles n'était pas clair. Afin d'y remédier, il est proposé de modifier l'article 7. Les propositions de modifications sont présentées ci-dessous.

Etat actuel

Article 7

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'association; elle comprend tous les membres de la SPA Valais. L'Assemblée Générale ordinaire a lieu chaque année durant le premier semestre. Les membres seront convoqués par courriel, et/ou par lettre personnalisée, et/ou par publication dans le Bulletin officiel, et /ou dans la presse régionale. La convocation doit détailler l'ordre du jour.

La Direction peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire selon la même procédure chaque fois qu'elle le juge nécessaire. Elle doit également le faire à la demande motivée et écrite de 50 membres de la SPA VALAIS. Les propositions peuvent se faire directement le jour de l'Assemblée générale extraordinaire, pour autant que la majorité des membres présents les acceptent. Chaque membre a le droit de faire des propositions à destination de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. De telles propositions doivent être envoyées à la Direction par lettre recommandée ou par courriel, soit à l'adresse spa.valais@gmail.com, soit à l'adresse d'un des membres du comité de Direction, et devront figurer à l'ordre du jour 1 mois avant l'Assemblée Générale ordinaire.

Article proposé

Article 7

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'association; elle comprend tous les membres de la SPA Valais.

L'Assemblée Générale ordinaire a lieu chaque année durant le premier semestre. Les membres seront convoqués par courriel, et/ou par lettre personnalisée, et/ou par publication dans le Bulletin officiel, et /ou dans la presse régionale **un mois avant l'Assemblée générale**. La convocation doit détailler l'ordre du jour.

Chaque membre a le droit de faire des propositions à destination de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. De telles propositions doivent être envoyées à la Direction **au plus tard le 31 janvier précédant l'Assemblée générale ordinaire**, par lettre recommandée ou par courriel à l'adresse spa.valais@gmail.com. **La Direction peut inscrire cette proposition à l'ordre du jour de**

SPA Valais
IBAN CH28 0076 5001 0200 6511 0
spa.valais@gmail.com



SPA Valais
c/o Profectus Fiduciaire Sàrl
Rue du Scex 16
1950 Sion
www.spavalais.ch

l'Assemblée générale; si elle ne le fait pas, elle soumettra cette proposition lors de l'Assemblée générale qui décidera, pour autant que la majorité des membres présents l'accepte, de l'inscrire à l'ordre du jour.

La Direction peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire selon la même procédure chaque fois qu'elle le juge nécessaire. Elle doit également le faire à la demande motivée et écrite de 50 membres de la SPA VALAIS. Les propositions peuvent également se faire directement le jour de l'Assemblée générale extraordinaire, pour autant que la majorité des membres présents les acceptent.

13. Divers

Un membre présent s'étonne de l'absence de plainte déposée par la SPA Valais dans l'affaire des chiens du Grand St-Bernard à Zermatt ainsi que du manque de communication dans les cas de maltraitance animale. La Présidente explique qu'une plainte pénale a été déposée par la PSA Suisse et que la SPA-Valais n'a pas jugé nécessaire d'en formuler une autre. Elle invite toutefois tous les membres de la SPA-Valais de communiquer immédiatement au Comité tous les cas qui pourraient déboucher sur une plainte pénale.

Mme Perruchoud précise également que la SPA-Valais collabore activement avec M Jérôme Barras, vétérinaire cantonal.

Une membre précise que des tirs de chat sont perpétrés régulièrement dans la commune de Grimisuat. Elle a rendez-vous avec la police pour un dépôt de plainte car un de ses chats a été victime de ses actes.

La séance étant terminée, Mme Perruchoud la lève à 19h23 et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié.